

## **Soutien aux personnels des Galoubies mobilisés le 22 juin pour le CTI pour tous !**

La Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé (FO-SPSS) apporte tout son soutien aux agents de l'EPMS Les Galoubies (Dpt 63) qui se mobiliseront le 22 juin afin d'obtenir le bénéfice du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour l'ensemble des personnels.

Le combat mené aujourd'hui est juste et légitime et rejoint les revendications que Force Ouvrière porte sans relâche depuis l'origine du Ségur de la santé : aucun agent de la Fonction Publique Hospitalière ne doit être exclu du bénéfice du CTI.

Près de six ans après les accords du Ségur de la santé, il demeure incompréhensible que des professionnels exerçant quotidiennement leurs missions auprès des personnes les plus fragiles continuent d'être privés d'une mesure de reconnaissance pourtant destinée à valoriser l'engagement des personnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

Aux Galoubies, comme dans de nombreux établissements publics sociaux et médico-sociaux, chacun sait que l'accompagnement des usagers repose sur une coopération permanente entre l'ensemble des professionnels. La qualité de l'accompagnement ne résulte pas de l'action isolée d'une catégorie professionnelle mais de l'engagement collectif de toutes les équipes.

Dans les établissements sociaux et médico-sociaux publics, il n'existe pas de métiers de « première » ou de « seconde » ligne : chacun contribue à sa place à la prise en charge des usagers et à la réussite des missions de service public.

L'exclusion d'une partie de ces professionnels du bénéfice du CTI décidée par les gouvernements successifs revient à nier une réalité pourtant évidente sur le terrain. Cette distinction artificielle entre les métiers est non seulement injuste, mais également contre-productive dans un contexte où les établissements peinent à recruter et à fidéliser leurs personnels.

Force Ouvrière n'a jamais accepté les exclusions décidées lors des différentes phases d'application du Ségur. 3 000 professionnels (sur plus d'un million d'agents publics hospitaliers !) demeurent encore aujourd'hui privés de cette reconnaissance salariale. Cette situation crée des inégalités de traitement incompréhensibles entre agents exerçant parfois dans les mêmes établissements, auprès des mêmes usagers et avec les mêmes contraintes professionnelles.

Cette injustice est d'autant moins acceptable que les agents publics subissent depuis plusieurs années une dégradation continue de leur pouvoir d'achat. L'inflation a fortement réduit la valeur réelle des rémunérations tandis que les revalorisations du point d'indice sont restées largement insuffisantes pour compenser les pertes accumulées et les personnels voient leur traitement décrocher toujours davantage par rapport au coût réel de la vie.

Dans ce contexte, le CTI représente bien davantage qu'une simple mesure « complémentaire ».

Les agents des Galoubies ne demandent aucun privilège. Ils réclament simplement l'égalité de traitement, la reconnaissance de leur travail et le respect dû à leur engagement professionnel.

La Fédération FO-SPSS salue leur mobilisation et appelle les pouvoirs publics à prendre enfin les mesures nécessaires afin que tous les personnels de la FPH encore exclus du dispositif puissent bénéficier du CTI.

Parce qu'il n'y a pas de petits métiers dans le service public hospitalier.  
Parce que tous les professionnels du social et du médico-social contribuent à l'accompagnement des usagers.

**La Fédération FO-SPSS exige le CTI pour tous, sans exclusion et sans délai.**

**La Fédération FO-SPSS est pleinement solidaire de la mobilisation des personnels des Galoubies du 22 juin et de toutes les actions de ses structures qui visent à la satisfaction de ses revendications.**

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 17 juin 2026

Fédération des Personnels  
des Services Publics et  
des Services de Santé  
Force Ouvrière

[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com)

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome  
75017 PARIS